



CGT EPI 59/62
Au Prisme du Carnage
Soutien aux collègues
De la DISP de Strasbourg

A l'heure de ces lignes, les collègues de la DISP de Strasbourg ont « l'honneur » et le « bonheur » d'expérimenter les déboires du logiciel Prisme qui devrait remplacer APPI.

Encore une fois, la DAP adopte une politique hors sol qui a, cette fois, un impact profondément négatif sur la continuité du service public puisque nos collègues ne peuvent plus (liste non-exhaustive) :

- Imprimer des courriers pour les personnes suivies
- Enregistrer simplement les entretiens dans le logiciel
- Avoir un classement chronologique ou alphabétique des mesures
- Communiquer simplement avec les SAP

Nos collègues doivent reprendre manuellement les données des personnes suivies pour les transférer d'APPI à PRISME. Par ailleurs, un vrai risque de sécurité court concernant la protection des données personnelles. Un signalement CNIL est donc logiquement en cours.

Par ailleurs, comble d'ironie, les Cours d'appel de Metz, Nancy et de Colmar ont autorisé leur SAP à reprendre APPI au vu des multiples difficultés de PRISME.

Nous nageons dans un roman de Kafka.

Cet épisode consternant, qui remet en cause la continuité du service public, montre une nouvelle fois l'amateurisme de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'absurdité de la dématérialisation à tout prix envers et contre l'intérêt général, le bien-être des agent.e.s public.que.s et les usager.e.s du service public.

Une réunion sur PRISME entre la DAP et la CGT IP est prévue le 28 avril. La CGT EPI 59/62 appelle donc à ce que les collègues et camarades de toutes les DISP de France, qui se sentent consterné.e.s et révolté.e.s par la situation de leurs collègues de la DISP de Strasbourg, ne privilégient que les urgences en attendant les résultats de cette réunion !

Le 25/04/24